

Service de l'évaluation

Québec, le 18 septembre 2009

Madame, Monsieur,

Vous recevez, dans le présent envoi, votre **avis d'évaluation** foncière. Ce document officiel, prescrit par la *Loi sur la fiscalité municipale*, vous informe de la nouvelle évaluation de votre propriété. Vous trouverez au verso de cette lettre des explications vous permettant de mieux comprendre cet avis.

Votre nouvelle évaluation foncière sera en vigueur pour les trois prochaines années, sauf dans les cas d'exception prévus par la loi, et servira de base à l'établissement de vos taxes municipales pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012.

En examinant cet avis, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2010-2011-2012. L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au **1^{er} juillet 2005** alors que la nouvelle indique sa valeur au **1^{er} juillet 2008**. Trois ans se sont donc écoulés entre ces deux indications de valeurs, trois ans où le marché immobilier a connu une croissance continue. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2010-2011-2012 en sont le reflet.

Présentement, il est prématuré d'anticiper les conséquences du présent avis sur vos taxes. L'impôt foncier qui vous sera facturé découlera du budget de fonctionnement qu'adoptera votre ville d'ici la fin de l'année.

À ce stade-ci, il est plus opportun de vous poser cette question : « Au **1^{er} juillet 2008**, est-ce que la valeur de mon immeuble correspondait bien à celle inscrite sur cet avis? ». Dans le cas d'une réponse négative, vous avez jusqu'au **30 avril 2010** pour faire une demande de révision.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires sur votre avis d'évaluation, n'hésitez pas à communiquer avec nous, au **418 641-6193**. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez également consulter le site Internet de la Ville de Québec, au www.ville.quebec.qc.ca (voir la rubrique citoyens/taxes et évaluation).

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

L'évaluateur de la Ville de Québec,



Pierre Huot, É.A.

PH/dc

p.j.

Comment lire votre avis d'évaluation



VILLE DE QUÉBEC
Service de l'évaluation

AVIS D'ÉVALUATION

Rôle foncier

«EXEMPLE (gemdpt)»

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art.61), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière de la Ville de Québec (23027). Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur durant les trois années d'application du rôle triennal.

VILLE DE QUÉBEC
A/S: SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES
750 rue du Prince-Edouard
Québec, Québec

Vous pouvez joindre le Service de l'évaluation du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 par téléphone au numéro 418 641-6192 ou, en tout temps, par courriel à evaluation@ville.quebec.qc.ca.
Vous pouvez consulter le site Internet de la Ville de Québec au: www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/evaluation_fonciers/role.aspx

RÔLE

Municipalité : Ville de Québec (23027)
 Arrondissement : La Cité (1)
 Rôle triennal : 2010-2011-2012
 Exercice financier : 2010
 Date de l'avis d'évaluation : 2009-04-30

UNITÉ D'ÉVALUATION - IDENTIFICATION

No compte : 113681 No dossier perception : 13-040822-001-4
 Matricule : 23027-4986-42-7996-000-0000-1
 Adresse : 399 rue Saint-Joseph Est
 Québec, Québec

TERRAIN

Frontage	Superficie totale
43.74 M	917.90 M2

Désignation cadastrale (lot(s))
1478816

PROPRIÉTAIRE(S)

VILLE DE QUÉBEC 100.00 %

Utilisation : 6710 Fonction exécutive, législative et judiciaire

Nombre logements : Nombre commerces
 Nombre chambres : Nombre autres locaux : 1

CATÉGORIE D'IMMEUBLES

Catégorie rés. (taux de base) : Oui
 Catégorie 6 logements ou + : N/A
 Catégorie non-résidentielle : N/A Classe : N/A
 Catégorie industrielle : N/A Classe : N/A
 Catégorie terrains vagues desservis : N/A
 Catégorie exploitation agricole enr.(E.A.E.) : Non

EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (E.A.E.)

Superficie totale d'usage agricole de l'E.A.E. :
 Superficie zonée d'usage agricole de l'E.A.E. :
 Valeur imposable fin scolaire

ZONAGE AGRICOLE

Située en zone agricole : Non

Les valeurs au rôle 2007-2008-2009 sont pour le terrain de 217 000 \$ et pour le bâtiment de 4 733 000 \$, pour une valeur totale de 4 950 000\$.

Évaluateur de la Ville de Québec - PIERRE HUOT E.A.

POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION

Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander la révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de la ville de Québec et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra:

- Être faite sur le formulaire « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE »;
- Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé;
- Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous. (Si vous payez par chèque, veuillez le faire au nom de la Ville de Québec)

DATE LIMITE : 30 avril 2010

MONTANT À JOINDRE : 60\$

SEULEMENT SI VOUS FAITES UNE DEMANDE DE RÉVISION

RÉFÉRENCE AU RÉGLEMENT : 97-471

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

COMPTE: 113681

ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION:

Ville de Québec
 Service de l'évaluation
 399, rue Saint-Joseph Est (6e étage)
 Québec (Québec) G1K 8E2

Avis 1 de 1

VOIR VERSO pour plus de détails quant aux renseignements apparaissant plus haut et vos droits et recours concernant l'évaluation foncière.

Information sur votre propriété

Nom et adresse postale du ou des propriétaires

Nouvelle valeur de votre propriété, inscrite au rôle 2010-2011-2012, en vigueur le 1^{er} janvier 2010

Valeur de votre propriété, inscrite au rôle 2007-2008-2009, en vigueur le 31 décembre 2009

Directives relatives à la formulation d'une demande de révision